

Rapport P-6 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition No 6 intitulée: «Charges de chauffage facturées par la GIM aux locataires du 1, rue de Villereuse».

### Conclusions

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 11 octobre 2000)

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 6 au Conseil administratif avec la recommandation suivante:

- Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier l'impact des travaux d'amélioration proposés par le Service des bâtiments et d'entreprendre les travaux qui permettront de remédier à la déperdition thermique constatée au 1, rue de Villereuse, d'ici à l'hiver 2000-2001.